



+ de services  
+ de satisfaction

# SVASM IMMOBILIER VOUS ASSURE PLUS DE SERVICES, PLUS DE RÉACTIVITÉ ET DE VISIBILITÉ !



Vendre



 **sevendre**  
à **soimême.com**



Acheter



Louer

Vous souhaitez financer l'acquisition  
d'un bien immobilier en famille ou entre amis.

**Avez-vous pensé à la création d'une SCI sur mesure ?**

Vous avez la possibilité de mandater votre conseiller afin de déléguer les tâches de création et de publication de votre société. Comptez sur le professionnalisme d'un avocat pour établir les statuts de votre société à un tarif incontournable !



**- 10% sur votre dossier de prêt  
de recherche de financement** pour  
un bien acheté sur notre groupe !

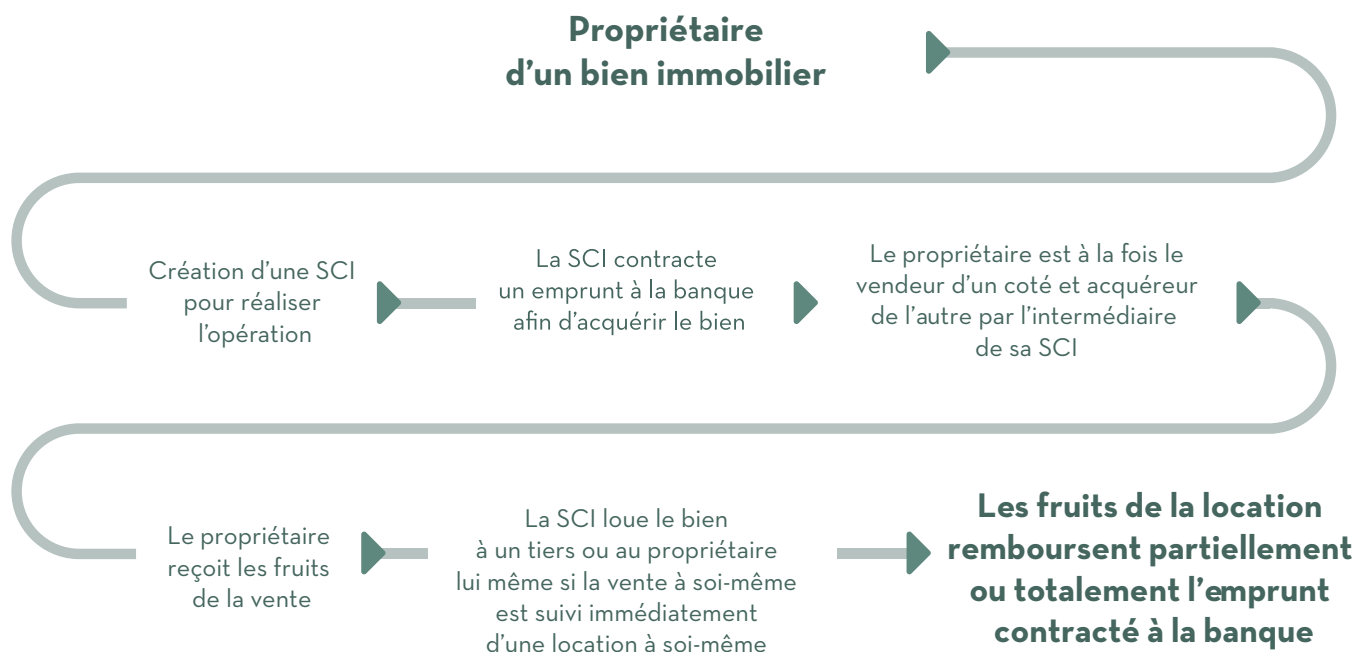
Rendez-vous sur

[www.svasmcourtage.com](http://www.svasmcourtage.com)

 **SVASM**  
**Courtage**  
par [sevendreasoimeme.com](http://sevendreasoimeme.com)

## Vous souhaitez vendre votre bien immobilier ? Avez-vous pensé à la vente à soi-même ?

Elle permet d'organiser soi-même sa prévoyance (retraite, maladie, dépendance...) mais aussi de répondre à un besoin de trésorerie tout en permettant de conserver indirectement le bien dans la famille.

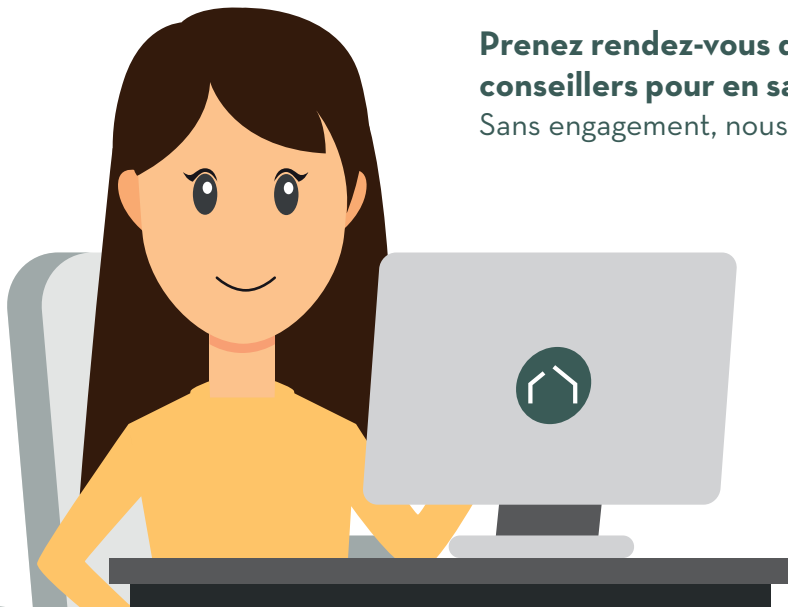


Vous pouvez être renseignés et dirigés par votre conseiller **SVASM Immobilier** pour bénéficier de l'accompagnement de l'équipe **SVASM Prévoyance**, spécialiste en France de la vente à soi-même !

Rendez-vous sur  
[www.sevendreasoimeme.com](http://www.sevendreasoimeme.com)

 **sevendre**  
à **soimême.com**

**Vous souhaitez toujours vendre ? Nous serions ravis de vous accompagner dans toutes vos démarches !**



**Prenez rendez-vous dès maintenant avec l'un de nos conseillers pour en savoir plus et étudier votre projet.**  
Sans engagement, nous vous appelons selon vos disponibilités.



### **SVASM Immobilier**

SIRET : 851 308 429 RCS AJACCIO - TVA n° FR 77851308429  
Carte professionnelle T et G délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France,  
n° CPI 7501 2019 000 042 115 - Garantie Financière : 115 000,00 euros  
garantie par la société APRIL ENTREPRISE EST

28, Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO  
contact@svasmimmobilier.com

[www.svasmimmobilier.com](http://www.svasmimmobilier.com)

Avertissement : Comme toute opération juridique la « vente à soi-même » peut exposer à des risques. Ces risques doivent être considérés individuellement par chaque propriétaire immobilier en considération de sa situation personnelle. La vente à soi-même offre la possibilité d'une gestion patrimoniale dans un but de prévoyance de biens immobiliers y compris sur plusieurs générations avec l'avantage de trésorerie associé pour faire face à de nombreux événements (retraite, dépendance, handicap, maladie, accidents, besoins des enfants, crise économique, etc.) mais elle n'accroît pas la valeur d'un patrimoine. Dépendant de la situation de chacun, ces risques doivent être comparés par chacun avec les bénéfices attendus. Si la situation familiale, patrimoniale, financière ou juridique particulière du propriétaire d'un bien immobilier le justifie, ils peuvent imposer de les refuser. Il incombe à chaque propriétaire d'examiner sa situation personnelle et de solliciter préalablement tous les professionnels spécialisés de son choix pour l'assister, l'informer et le conseiller à cet effet, concernant notamment les éventuelles conséquences que la souscription d'un crédit immobilier par la SCI peut avoir sur sa situation financière particulière et le cas échéant sur les biens remis en garantie. SVASM IMMOBILIER ne délivre aucun conseil juridique, fiscal, patrimonial ou en investissement financier. SVASM IMMOBILIER n'interroge la situation personnelle de chaque client qu'à l'unique fin de décider d'accepter ou de refuser leur dossier en prévision de la recherche d'un crédit bancaire. Dans ce cadre, SVASM IMMOBILIER refusera systématiquement les dossiers de tous propriétaires surendettés ou ne pouvant pas justifier l'origine du patrimoine immobilier devant faire l'objet d'une « vente à soi-même » (lutte contre le blanchiment). La « vente à soi-même » implique pour la protection des propriétaires immobiliers l'intervention d'un notaire, officier public ministériel investi de sa charge par l'état, pour la finaliser avec toutes les garanties juridiques en résultant pour eux incluant le devoir de conseil du notaire. SVASM IMMOBILIER entend réserver à ses clients tout le temps de la réflexion requis dans le prolongement des conseils qui leur seront délivrés par le notaire. À ce titre, SVASM IMMOBILIER réserve à ses clients un délai de rétractation courant pendant les 10 jours prévus par l'article 271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation à compter du lendemain de la première présentation de la lettre leur notifiant l'acte reçu par le notaire. Pendant ce délais de 10 jours, les clients de SVASM IMMOBILIER peuvent se rétracter sans devoir justifier d'aucun motif. Les contrats signés avec SVASM IMMOBILIER seront réputés nuls et nonavenus dans cette hypothèse avec effet la restitution immédiate et sans frais de toutes sommes acquittées par eux à titre d'éventuels acomptes ou dépôts de garantie.

Très important : Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez votre capacité de remboursement avant de vous engager. (Article L 322-2 du Code de la Consommation)